

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023****Délibération n° 039/2023****Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2024.**

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 13 représentant 13 voix

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°02 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M GROS – D CLERCX – G FABRE – J PAUL – F PERO – JP VERAN – E AUDIBERT –
JL BONNET – C DELZERS – G FERRANTE – JL LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – L MEAUME

Le président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT. Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour rappel en 2023, les principales dépenses d'investissement prévues étaient : étude stratégique de déploiement du photovoltaïque, démarrage de la conception et de la production de l'application Archistoire, étude de programmation scénographique pour le CIAP cœur.

Par conséquent, le président propose au comité syndical de procéder par anticipation à l'ouverture de crédits suivantes :

- 25 % des crédits d'investissement de l'exercice 2023 au titre du budget principal 2024, soit :

Chapitre	BP 2023	Ouverture de crédits pour 2024
20 – Immobilisations incorporelles	324 273.00 €	81 068.00 €
21 – Immobilisations corporelles	50 608.00 €	12 652.00 €

Où l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

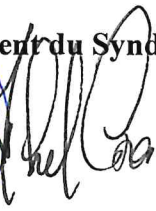
LE COMITE SYNDICAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- De procéder à l'ouverture de crédits d'investissement 2024 comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

 **Le Président du Syndicat Mixte**

Michel GROS